



Conseil régional

Groupe Front de Gauche
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Alternative Écologiste et Sociale
Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

COMMISSION PERMANENTE DU 1^{ER} JUILLET 2020

Rapport n° CP 2020-322

4ÈME RAPPORT INTERNATIONAL 2020

Amendement

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Crée un fonds d'urgence internationale spécifique "lutte contre le Covid 19", dont les moyens seront destinés d'une part aux territoires partenaires de la Région Ile-de-France en matière coopération décentralisée, et d'autre part aux associations d'aide internationale intervenant hors du cadre de la coopération décentralisée. »

Exposé des motifs

CRÉER UN FONDS D'URGENCE INTERNATIONALE SPÉCIFIQUE POUR COORDONNER DANS LA DURÉE LA LUTTE CONTRE LE COVID 19

Face à l'ampleur prise actuellement par la pandémie de Covid 19, qui voit le nombre de contaminations augmenter massivement et très rapidement dans de nombreux pays, la Région Ile-de-France doit dès à présent réévaluer ses aides de coopération internationale pour lutter contre cette pandémie. Cet appui régional ne peut se limiter à une action ponctuelle et seulement à quelques territoires. Étant donnée l'aggravation de cette crise sanitaire mondiale, et sa durée probable sur l'année 2020 voire au-delà, le déploiement coordonné d'un fonds spécifique, doté de moyens sur une durée d'un an minimum est indispensable.

C'est pourquoi le présent amendement propose la mise en place par la Région d'un fonds d'urgence internationale « lutte contre le Covid 19 », doté de moyens spécifiques qui pourront être déployés sur la durée, de façon lisible et coordonnée, vers les territoires partenaires de la Région en matière coopération décentralisée, mais aussi vers les associations d'aide internationale qui mettront en place des actions destinées à la lutte contre le Covid 19 sur des territoires extérieurs au cadre de la coopération décentralisée régionale.